

**Message
concernant la participation de la Suisse
à l'exposition universelle spécialisée de Lisbonne en 1998**

du 29 mai 1996

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons un projet d'arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Lisbonne en 1998, en vous proposant de l'approuver.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

29 mai 1996

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Delamuraz

Le chancelier de la Confédération, Couchepin

Condensé

Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de quatre millions de francs pour permettre à la Suisse de participer à l'exposition universelle spécialisée de Lisbonne en 1998.

Ladite manifestation marquera le 500^e anniversaire de la découverte de la route des Indes par le navigateur portugais Vasco de Gama et elle sera placée sous le thème «L'Océan. Un patrimoine pour le futur». Elle aura lieu du 22 mai au 30 septembre 1998 sur un site de 60 ha qui se trouve à l'est de Lisbonne, au bord du Tage. Les organisateurs espèrent accueillir huit millions de visiteurs (15 mio. d'entrées).

Le futur pavillon suisse a été conçu par Willi et Eva Ebinger et il mettra notamment l'accent sur «La Suisse – Château d'eau de l'Europe», symbolisé par un «aquadrome», sorte de «tour phénoménale» d'où partiront quatre voies d'eau. Celles-ci représenteront les quatre «fleuves» suisses qui prennent leur source dans nos quatre régions linguistiques et alimentent quatre mers différentes. Ce sera aussi l'occasion de présenter la Suisse multilingue et ses autres caractéristiques politiques, culturelles, économiques et touristiques. Un restaurant suisse sera par ailleurs prévu dans le quartier de l'Expo réservé aux établissements publics.

Message

1 **Partie générale**

11 **Longue tradition des expositions universelles**

Les expositions universelles existent depuis près d'un siècle et demi. La première a eu lieu en 1851 à Londres et elle a été suivie de 15 autres manifestations analogues jusqu'à la Deuxième guerre mondiale. Les principales expositions de l'après-guerre ont été organisées à Bruxelles (1958), New York (1964/65), Montréal (1967), Osaka (1970) et Séville (1992). Une cinquantaine d'autres expositions, dites «spécialisées», ont également été mises sur pied, notamment à Tsukuba (1985), Vancouver (1986), Brisbane (1988), Gênes (1992) et Taejon (1993).

Le programme de ces prochaines années apparaît tout aussi chargé, puisque de nouvelles manifestations sont prévues à Lisbonne (1998) et à Hanovre (2000).

12 **Rôle du Bureau international des expositions (BIE)**

Le BIE, qui a son siège à Paris, a été créé en 1928, en même temps qu'était signée la première convention régissant les expositions internationales. Il lui incombe notamment de veiller à l'application de la convention, de planifier et d'enregistrer les expositions universelles, d'apporter ses conseils et son appui aux organisateurs.

Cette organisation internationale n'est jusqu'ici pas parvenue à freiner la multiplication des expositions universelles. C'est ainsi que, pour la période de 1985 à 2000, elle a successivement donné son «feu vert» à trois grandes expositions universelles dont deux doubles (Séville/Chicago; Vienne/Budapest; Hanovre) et à six expositions spécialisées; ce sont des circonstances indépendantes de sa volonté qui ont conduit à renoncer aux projets de Chicago et de Vienne/Budapest.

Des réactions visant à maîtriser cette évolution se sont manifestées à partir de 1987. A l'initiative de plusieurs pays occidentaux et notamment de la Suisse, le mouvement s'est accentué ces dernières années. Une réflexion approfondie a été menée au sujet de l'avenir des expositions universelles sur la base de réponses à un questionnaire très détaillé adressé à tous les pays membres; le rôle du BIE, la classification et l'espace des expositions, le respect des thèmes retenus figuraient notamment parmi les problèmes évoqués.

Premier résultat de ces travaux, l'assemblée générale du BIE a voté, en décembre 1993, un moratoire excluant tout nouvel enregistrement d'exposition universelle ou spécialisée jusqu'à l'année 2004 comprise; elle a par ailleurs admis le principe d'une périodicité fixe de cinq ans à partir de 2005.

13 **La Suisse et les expositions universelles**

A l'exception de l'Expo de Gênes, qui a vécu dans l'ombre de l'Expo Séville '92 et dont la promotion avait été négligée, toutes les expositions universelles organisées depuis 1985 ont connu un remarquable succès (10 mio. d'entrées à Brisbane, près de 20 mio. à Tsukuba, Vancouver et Taejon, 42 mio. à Séville).

Il s'agit donc là d'un bon support d'information, d'autant plus que les expositions universelles bénéficient généralement d'une excellente couverture médiatique.

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, la Suisse a participé à toutes les expositions de première catégorie (Bruxelles 1958, Montréal 1967, Osaka 1970 et Séville 1992) et à neuf des 48 expositions spécialisées (en dernier lieu: Gênes 1992, Taejon 1993). Le Conseil fédéral a pris une option positive pour qu'elle participe aux expositions de Lisbonne (1998; 2^e catégorie) et de Hanovre (2000; 1^{re} catégorie). Alors que la première fait l'objet du présent message, la seconde impliquera d'importants travaux préparatoires liés à la construction d'un pavillon; la demande de crédit vous sera dès lors présentée dans le courant de 1997.

Il est difficile de fixer des critères précis et définitifs quant à l'opportunité de participer ou non à des expositions universelles. La proximité de la Suisse, l'importance des relations bilatérales dans divers secteurs (commerce, tourisme, culture, etc.), la thématique, le niveau de l'exposition ont souvent été cités comme des éléments déterminants, mais des arguments opposés peuvent aussi parfois être invoqués; c'est ainsi que nos meilleurs succès ont été enregistrés outre-mer (Brisbane, Taejon) et que l'investissement par visiteur est sensiblement moins élevé dans une exposition spécialisée que dans une grande exposition universelle où les participants construisent généralement leur propre pavillon. Il convient dès lors d'apprécier les situations cas par cas, en tenant aussi compte du fait qu'il est politiquement délicat pour un pays neutre qui met souvent en évidence l'universalité de ses relations de renoncer à une participation. Dans ce contexte, la Suisse a jusqu'ici jugé préférable d'être régulièrement présente lors des expositions universelles, tout en œuvrant au BIE en faveur d'une limitation des nouveaux enregistrements.

Il n'est pas non plus facile de fixer des règles générales pour le concept de nos pavillons. En effet, la thématique change d'une exposition à l'autre; le degré d'information du public sur notre pays n'était pas le même à Séville qu'à Taejon; les centres d'intérêts des visiteurs potentiels et les traditions locales jouent aussi un rôle important.

Même si le contenu du pavillon suisse à Séville a suscité des avis divergents, allant de l'enthousiasme au rejet catégorique, il est permis d'affirmer qu'en règle générale nos pavillons sont appréciés à la fois des spécialistes et du grand public; l'affluence y est importante (ex.: 3 mio. de visiteurs à Brisbane; 2,5 mio. à Taejon) et l'écho auprès des médias étrangers fort positif (ex.: le pavillon suisse à Taejon a été classé parmi les quatre meilleurs par la télévision coréenne).

2 Partie spéciale

21 «Expo '98 Lisbonne»

Lisbonne, capitale du Portugal depuis le XII^e siècle, est le centre économique et social d'une région où vivent près de trois millions d'habitants. Depuis son adhésion à l'Union européenne, le Portugal fait preuve d'un nouveau dynamisme et s'efforce de rattraper son retard économique.

L'Expo '98 Lisbonne marquera le 500^e anniversaire de la découverte de la route des Indes par le navigateur portugais Vasco de Gama. Le thème retenu est adapté à ce contexte:

«Les Océans. Un patrimoine pour le futur». De son côté, l'ONU proclamera 1998 «Année mondiale des océans».

Le site de l'exposition, d'une surface de 60 hectares, se trouve à l'est de Lisbonne, le long du Tage, dans un quartier occupé jusqu'ici par les entrepôts et les dépôts de carburant. L'Expo '98 sera l'occasion pour les autorités de la capitale de développer un nouveau concept urbain au bord du fleuve.

Les organisateurs attendent près de huit millions de visiteurs (15 mio. d'entrées) au cours des quatre mois d'ouverture de l'Expo '98 (du 22 mai au 30 septembre 1998).

Le Commissaire général de l'Expo a d'ores et déjà été désigné en la personne de M. Antonio Cardoso e Cunha, ancien représentant du Portugal au sein de la Commission de l'Union européenne. Les travaux préparatoires sont menés avec diligence et compétence.

22 Les Etats participants

Au moment de la rédaction de ce message, 92 pays et trois organisations internationales avaient annoncé leur participation.

Le pavillon du Portugal introduira la thématique de l'Expo '98 selon une perspective historico-culturelle, en portant un nouveau regard sur la relation entre l'Homme et les Océans.

23 La participation suisse

231 Travaux préparatoires

L'invitation officielle des autorités portugaises a été remise au président de la Confédération en mars 1995.

En qualité de «commission des expositions universelles», la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger a examiné l'opportunité de la participation de notre pays. Elle a adressé un préavis favorable au Conseil fédéral, qui s'est rallié à ses vues le 25 octobre 1995.

La Commission a alors organisé un concours sur invitation auquel ont participé quatre entreprises dont deux des trois «finalistes» ayant présenté les meilleurs projets pour l'Expo '96 Budapest, à laquelle le nouveau gouvernement hongrois avait renoncé au dernier moment.

Le concept retenu par la Commission et agréé par le Conseil fédéral a été élaboré par les Bernois Willi et Eva Ebinger, auteurs par le passé d'importantes expositions, notamment scientifiques.

Des démarches sont actuellement en cours pour la réservation provisoire d'un emplacement favorable dans la zone européenne du site de l'Expo. L'allée principale (cf. plan, annexe 1) sera toutefois attribuée d'office aux pays membres

de l'Union européenne. La confirmation définitive de notre participation ne sera évidemment donnée qu'après l'approbation du crédit par l'Assemblée fédérale.

232 Raisons justifiant notre participation

A l'instar d'une entreprise privée, un Etat doit aussi entretenir ses relations publiques. La présentation du pays, de sa population, de sa culture, de ses attractions touristiques et économiques, dans le cadre des expositions universelles, fait partie de cette forme de «marketing» national.

Les expositions spécialisées permettent généralement d'atteindre un large public (ex.: Taejon '93, en Corée, 2,5 mio. de visiteurs au pavillon suisse) et ce, avec un investissement relativement modeste (ex.: 3,46 mio. de fr. à Taejon), puisque les participants ne construisent pas eux-mêmes leur pavillon; le coût par visiteur est faible. Le Portugal, qui a longtemps été notre partenaire au sein de l'AELE, est devenu membre de l'Union européenne et il fait aujourd'hui un grand effort de modernisation. Le maintien de bonnes relations avec ce pays européen nous semble important et une participation à l'Expo est de nature à resserrer nos liens culturels, commerciaux et touristiques avec lui. De plus, l'émigration portugaise en Suisse s'est beaucoup renforcée ces dix dernières années et la présence de notre pays à Lisbonne ne manquerait pas de susciter l'intérêt de la communauté portugaise ayant des liens avec la Suisse.

233 Le pavillon suisse

En soi, une thématique centrée sur «Les Océans. Un patrimoine pour le futur» ne concerne qu'indirectement la Suisse. Notre pavillon à l'Expo '92 Gênes (thème: «Le navire et la mer») avait néanmoins permis de mettre en évidence divers liens entre notre pays et l'élément maritime (ex.: les recherches du professeur Piccard, les chronomètres de marine, les exploits du navigateur Pierre Fehlmann). Cette fois-ci, l'accent sera plutôt mis sur «La Suisse - Château d'eau de l'Europe».

Le futur pavillon suisse (cf. plan provisoire, annexe 2) soulignera le fait que nos Alpes sont à la fois la source et la ligne de partage de cours d'eau qui irriguent toute l'Europe avant d'alimenter quatre mers différentes. La Suisse peut présenter un visage de montagnes et de pierres, mais, à son âme, on attribuerait plutôt les qualités de l'eau qui marque notre paysage comme aucun autre élément: la neige et la glace, la pluie, le brouillard, les sources, les chutes d'eau, les ruisseaux, les fleuves, les lacs, les fontaines, les bains invitent à tout moment à vivre la vie.

L'aquadrome sera l'attraction centrale du pavillon, haute «tour phénoménale» qui fascinera optiquement le visiteur et symbolisera l'importante situation géographique de la Suisse par rapport à l'eau («Château d'eau de l'Europe»). Quatre «fontaines phénoménales» réparties autour de l'aquadrome inviteront le visiteur à jouer avec l'eau et à en saisir les particularités (ex.: un pendule battant le rythme sous l'action de l'eau, une sphère évoluant dans une fontaine, une balle maintenue au sommet d'un jet d'eau ou une fontaine illustrant le principe d'Archimède).

Quatre voies d'eau partiront de l'aquadrome central et des quatre fontaines vers les angles du pavillon. Les quatre chemins correspondent aux quatre fleuves qui

transportent «l'eau suisse» vers les mers environnantes. Les quatre régions culturelles de la Suisse seront illustrées dans les zones ainsi créées (Suisse alémanique/Rhin-Mer du Nord; Suisse romande/Rhône-Méditerranée; Suisse italienne/Tessin-Mer Adriatique; Suisse romanche/Inn-Mer Noire) et ce, aussi bien par des objets d'exposition que par des textes, des images, des films et des programmes multimédiatiques.

Un restaurant suisse sera par ailleurs prévu dans le quartier de l'Expo réservé aux établissements publics. Les pavillons mis à disposition par les organisateurs ne sont en effet pas conçus pour accueillir des restaurants sous le même toit que les présentations nationales.

234 Organisation

L'entreprise Ebinger livrera une exposition «clef en mains». La surveillance des travaux sera confiée à une entreprise qui a déjà assumé d'importantes responsabilités dans le domaine des expositions universelles. Un groupe de projet de la Commission de coordination englobant divers spécialistes, notamment de l'OFEFP, l'assistera dans sa tâche.

Le Commissaire général de l'Expo a été désigné en la personne de M. Klaus Jacobi, ancien Secrétaire d'Etat et président de la COCO.

3 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel

Les coûts de notre participation à l'Expo '98 Lisbonne sont budgétisés comme suit:

	Francs
1. Frais d'infrastructure	
aménagement du pavillon et des expositions	1 600 000
2. Direction du projet et des constructions, administration	350 000
3. Transports, assurances, taxes (TVA, etc.)	200 000
4. Frais d'exploitation (personnel, animation et technique)	750 000
5. RP, imprimés, Journée suisse	300 000
6. Restaurant	50 000
7. Renchérissement	250 000
8. Réserve ordinaire et divers	300 000
9. Réserve extraordinaire (renchérissement exceptionnel, pertes de change, etc.)	500 000
Total	4 300 000

Des recettes d'environ 0,3 million de francs peuvent être envisagées (kiosque, revente de divers objets après l'Expo '98, etc.). Le crédit d'engagement sollicité s'éleve donc à quatre millions de francs.

Relevons que les travaux préparatoires (concours d'idées, développement du concept retenu, etc.) sont financés par le crédit ordinaire de la Commission de coordination. Dépenses globales jusqu'à fin 1996: environ 100 000 francs.

Le budget ci-dessus inclut un renchérissement prévisible de 11,9 pour cent au Portugal pour les années 96–98 et de 5,1 pour cent en Suisse et il est basé sur le cours de l'escudo au 1^{er} avril 1996 (100 escudos = 0,80 fr.). Il englobe la TVA. La réserve extraordinaire (0,5 mio. de fr.) ne sera libérée par le DFAE qu'en cas de dépassement sensible de ces taux de renchérissement, d'évolution particulièrement défavorable du cours de l'escudo ou de tout autre événement extraordinaire.

Le financement du projet serait entièrement couvert par le crédit d'engagement requis pour cette participation à l'Expo '98 Lisbonne. Il ne dépendra donc pas des contributions d'éventuels sponsors; les contacts pris jusqu'ici par la Commission de coordination incitent en effet à un optimisme prudent à cet égard, mais de nouvelles démarches seront effectuées dès que le plan plus détaillé du pavillon aura été établi.

Mentionnons enfin que le projet n'aura pas d'incidence sur l'effectif du personnel.

4 Programme de la législature

Le projet de participation suisse à l'Expo '98 Lisbonne est mentionné dans le programme de la législature 1995–1999; il figure dans la planification financière pour un montant de quatre millions de francs.

5 Constitutionnalité

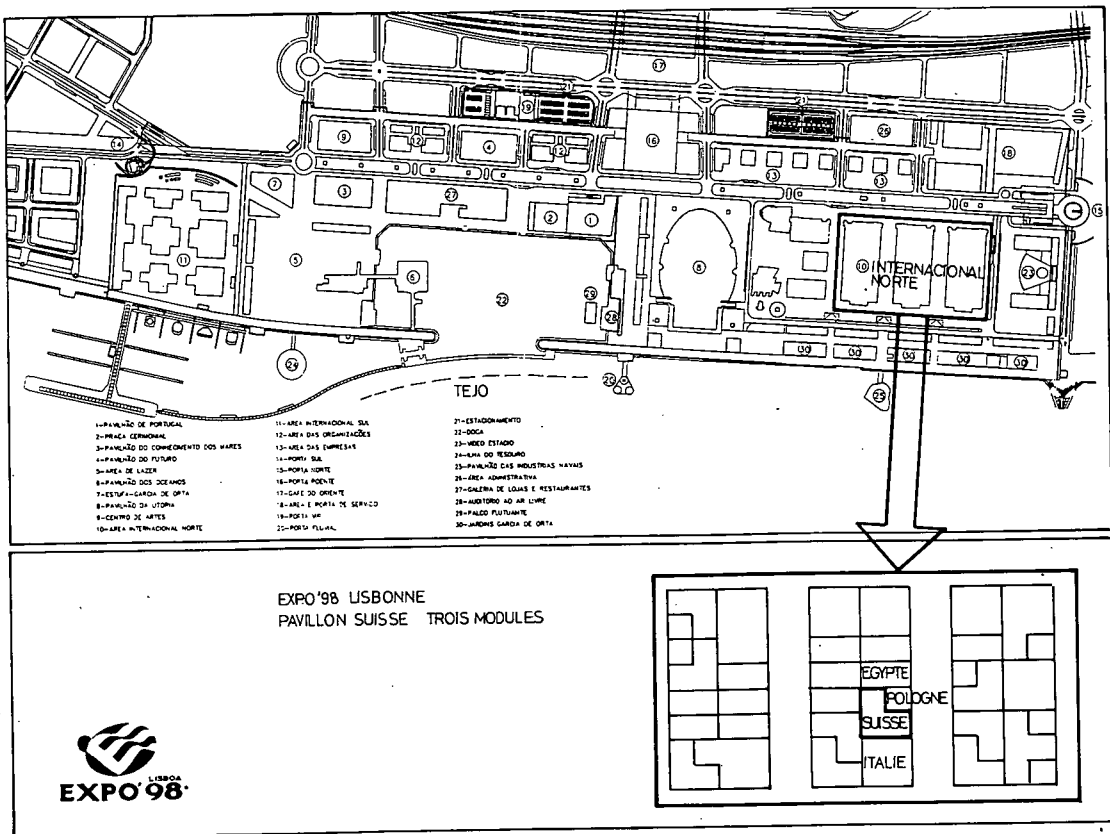
La base constitutionnelle de l'arrêté fédéral est donnée par la compétence générale de la Confédération en matière de relations avec l'étranger. La compétence du Conseil fédéral pour la présence officielle de la Suisse dans les expositions universelles est fondée sur l'article 102, chiffre 8, de la constitution. La compétence de l'Assemblée fédérale découle de sa compétence générale en matière financière, selon l'article 85, chiffre 10, de la constitution.

Le Conseil fédéral vous propose de suivre la pratique adoptée jusqu'ici (cf. message concernant la participation de la Suisse à l'Expo '93 Taejon – République de Corée – du 16 juin 1992) et d'ouvrir le crédit qui fait l'objet du présent message par un arrêté fédéral simple, conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les Conseils. Cet arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif.

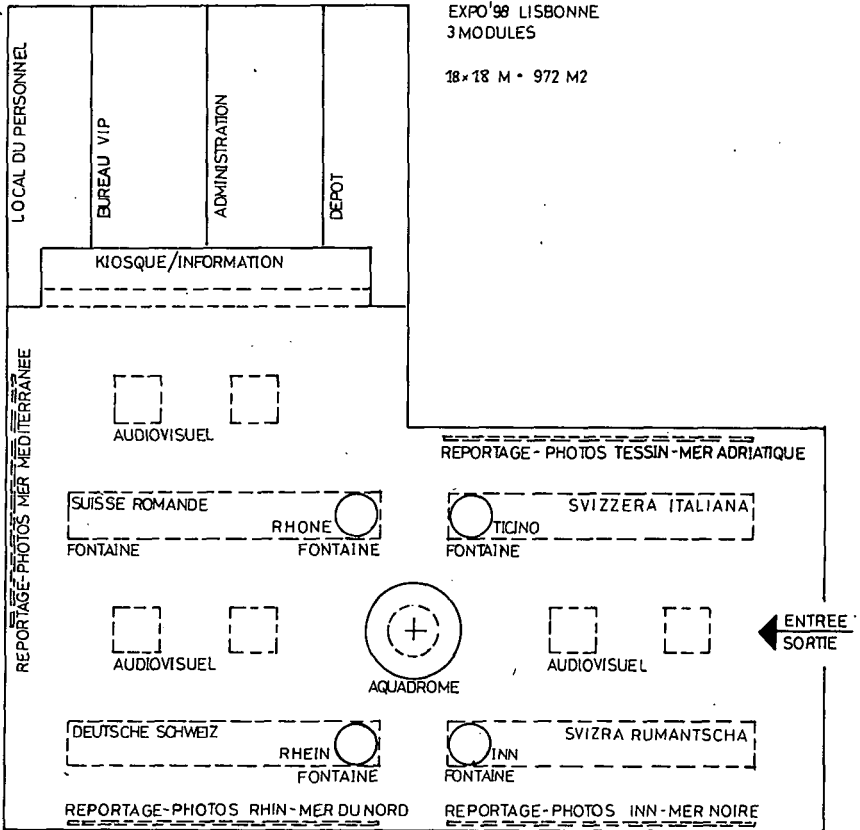
N38611

Annexes:

- 1 Plan de situation de l'Expo
- 2 Plan provisoire du pavillon suisse
- 3 Projet d'arrêté fédéral



Plan provisoire du pavillon suisse



Projet

**Arrêté fédéral
concernant la participation de la Suisse
à l'exposition universelle spécialisée «Expo '98 Lisbonne»
(du 22 mai au 30 septembre 1998)**

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 29 mai 1996¹⁾,
arrête:

Article premier

Est approuvé un crédit d'engagement de 4 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée «Expo '98 Lisbonne» (22 mai au 30 sept. 1998).

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

N38611

¹⁾ FF 1996 III 381

Message concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Lisbonne en 1998 du 29 mai 1996

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	96.043
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.08.1996
Date	
Data	
Seite	381-391
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 707

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.